

10 Faits divers & Justice

Parricide à Minvoul

Un jeune homme tue sa mère au cours d'une dispute

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

Les manœuvres orchestrées par Elvis Cédric Essire Bibang et le frère aîné de sa mère pour maquiller le crime en mort naturelle ont, malheureusement pour eux, échoué.

LES populations de la commune de Minvoul, le chef-lieu du département du Haut-Ntem, sont encore sous le choc, après le drame survenu récemment dans cette localité du Septentrion. Il s'agirait, en fait, d'un parricide. Un jeune Gabonais de 31 ans, identifié comme Elvis Cédric Essire Bibang, aurait en effet ôté la vie à sa mère, Albertine Ndzeng Memvi, la soixantaine révolue. De la manière la plus froide, rapporte-t-on. Puisque la victime a succombé après avoir reçu un coup de gourdin asséné par son propre fils. Le criminel présumé devrait être



Photo : DR

Elvis Cédric Essire Bibang, l'arme du crime présumé entre ses mains, sera...

déferé, ce matin, devant le procureur de la République. D'après une source proche de la direction des investigations de la brigade de gendarmerie de Minvoul, les faits se seraient produits dans l'après-midi de vendredi dernier, à Bitougha, un hameau situé à 14 km du centre-ville. C'était peu de temps après le retour des champs de Albertine Ndzeng Memvi. Alors qu'elle vient de retirer les graines d'arachide du gril,

elle suggère à son fils de les passer au moulin, et donc de les apprêter pour la cuisine, en vue du repas du soir. Mais à cette demande de sa maman, Essire Bibang répond par un refus catégorique. Dans les secondes qui suivent, une violente dispute éclate dans la cuisine entre la mère et son enfant. Ce dernier essuie une véritable volée de bois vert de la part de sa génitrice. Hors de lui, Elvis Cédric saisit un énorme morceau de bois,



Photo : D.R./L'Union

... auditionné aujourd'hui au tribunal d'Oyem.

et assomme proprement la malheureuse Ndzeng Memvi, qui s'écroule et rend l'âme sur le champ. Réalisant la gravité de son acte, le fils assassin présumé se rend chez le chef de village, qui n'est autre que l'aîné de la victime. Par la suite, contre toute attente, un complot aurait été mis en branle entre l'oncle et le neveu, pour maquiller l'homicide en une mort naturelle. Histoire de mettre le neveu à l'abri des poursuites judi-

ciaires. C'est ainsi que la dépouille a été acheminée dans une maison des pompes funèbres d'Oyem, à l'insu des regards indiscrets. Y compris ceux des Officiers de police judiciaire (OPJ) de Minvoul. FAIRE TOUTE LA LUMIÈRE. Mais comme dissimuler un mort n'est guère chose aisée, la mauvaise nouvelle finira par arriver aux oreilles des éléments de la brigade de gendarmerie. Et le samedi 2 février 2019, les limiers neutrali-

sent donc Elvis Cédric Essire Bibang. D'après certaines indiscretions glanées par notre source, le désir des membres de la famille de travestir ce drame s'expliquerait par le fait que la sexagénaire était de nature acariâtre. "Il semblerait que la dame avait régulièrement des problèmes avec son entourage immédiat, raison pour laquelle la fratrie a décidé de tout mettre en œuvre pour éviter la prison au fils de cette dernière", fait savoir notre informateur. Aussitôt mis au courant de la situation, le procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oyem a instruit les pandores de faire toute la lumière sur cette affaire. On saura certainement dans les jours à venir ce qu'il est advenu également des personnes impliquées dans la tentative visant à maquiller la mort de la sexagénaire.

Vol en réunion à Mitzic

Les chauffeurs de taxis étaient des vandales de voitures

SCOM  
Libreville/Gabon

LES agents de la brigade-centre de gendarmerie de Mitzic, le chef-lieu du département de l'Okano, viennent de mettre hors d'état de nuire trois Gabonais s'illustrant dans les actes de vandalisme commis essentiellement sur des véhicules. Il s'agit de Cédric Abessolo, Assecko-Ella et Ndzeng-Biteghe, tous conducteurs de taxi. Les trois suspects ont été placés sous mandat de dépôt, le lundi 28 janvier, à la maison d'arrêt d'Oyem. C'était quatre jours seulement après avoir dérobé des roues et un stock de carburant d'un transporteur de grumes. Les faits se seraient pro-



Photo : DR

Les trois mis en cause...

duits dans la nuit du jeudi 24 au vendredi 25 janvier 2019, au lieu dit Forex, à une dizaine de kilomètres de la commune de Mitzic. La cible: un grumier en stationnement. Celui-ci est "visité" par des inconnus, qui enlèvent trois roues et un stock de carburant siphonné du réservoir du poids lourd.

Le matin, le propriétaire du grumier découvre avec stupeur les dégâts. Puis, il se rend aussitôt à la brigade-centre de gendarmerie, où il dépose une plainte contre X. Grâce à leur réseau de renseignements, les Officiers de police judiciaire (OPJ) ont un suspect, qu'ils appréhendent: Cédric Abessolo.



Photo : SCOM/L'Union

... séjourner désormais à la prison centrale d'Oyem.

Au cours de l'interrogatoire, le mis en cause, soupçonné d'être le cerveau de la bande, nie catégoriquement les faits dans un premier temps, avant de passer aux aveux. Il va même jusqu'à citer les noms de deux personnes, les présentant comme ses complices. VOL AGGRAVÉ. Par la

suite, les limiers de la brigade-centre de gendarmerie de Mitzic interpellent Assecko-Ella et Ndzeng-Biteghe à bord de leurs véhicules respectifs à usage de taxi. « Pendant leur audition, les trois malfaiteurs ont révélé aux enquêteurs l'endroit où ils avaient dissimulé le butin. A savoir

dans un bosquet du village Sake-Ville », raconte une source proche de la direction des investigations. Et d'ajouter : « Sieur Abessolo est un bandit de grand chemin, qui sort à peine de la prison centrale d'Oyem pour des faits semblables. C'est lui qui a mis en branle le mode opératoire. » L'enquête de voisinage a également permis aux OPJ de découvrir que les trois conducteurs de taxi seraient coutumiers des faits, dans le chef-lieu du département de l'Okano, où plusieurs propriétaires de voitures ne trouvaient plus de sommeil, par crainte de voir leurs véhicules vandalisés. Les trois mis en cause sont poursuivis pour vol aggravé en réunion. Un délit prévu et sanctionné par les articles 292 et 296 du Code pénal.

Insécurité au marché de Mont-Bouët

Un ex-footballeur devenu évangéliste roué de coups par des commerçants

J.F.M  
Libreville/Gabon

UN compatriote, Michel Mpaga, ancien international de football des années 1980, a été récemment roué de coups dans le périmètre du marché de Mont-Bouët. Alors qu'il était en train de prêcher la Bonne parole à

l'aide d'un mégaphone, sur le linéaire qui va de la tour du poste de contrôle de police à l'ancienne gare routière, Michel Mpaga, alias Rubesh, reconverti en évangéliste depuis quelques années, a été violenté par des commerçants ambulants nigériens. Ces derniers, semble-t-il, n'auraient pas apprécié que l'ancienne gloire du football gabonais vienne parler de Dieu dans leur



Photo : J.F.Merola

espace de vente, où les affaires vont mal, du fait de la rareté des clients. « Après m'avoir rossé, ils ont fui, m'abandonnant ainsi à mon triste sort », nous a confié l'ancien footballeur, qui a encore sur son corps

Mpaga a subi la foudre des marchands nigériens de Mont-Bouët.

les traces de l'agression dont il a été victime. Muni du certificat médical délivré par son médecin-traitant, Michel Mpaga a décidé de saisir les instances judiciaires afin que justice lui soit rendue. « Je ne comprends pas l'attitude de mes bourreaux. J'ai déjà porté plainte contre X. Même après 10 ans, je vais toujours reconnaître le plus brutal de mes agresseurs », a affirmé l'infortuné.